

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune de Le Tremblay sur Mauldre (M57)**  
Commune

Numéro SIRET : 21780623100015  
Poste comptable : SGC DE RAMBOUILLET

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
 **voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	50
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	51
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	52
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	53
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	58
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	59
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	60
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	61
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	62
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	63
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	64

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		930

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1483.62
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1281.34
3	Dépenses d'équipement brut / population	598.1
4	Encours de dette / population (2) (3)	1728.53
5	DGF / population	28.57
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	32.1 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	125.9819 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46.68 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	134.9001 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-15.79 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seuls ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	
	<b>I</b>
	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
  - Investissement : 7.5%
- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.
- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES**

**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	<b>I</b>
	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(Z)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 601 888,93	2 170 484,20	92 285,80	A1	660 881,07
Investissement	162 090,21	560 847,86	(3)	A2	172 002,88
Fonctionnement	1 439 798,72	1 609 636,34	(4)	A3	488 878,19

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	III + IV	0,00 B1
Investissement	I	III	0,00 B2
Fonctionnement	II	IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
<b>TOTAL</b>	660 881,07
Investissement	172 002,88
Fonctionnement	488 878,19

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défilés de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	13 640,00	0,00	35 282,00	35 282,00	35 282,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	163 722,95	0,00	451 951,50	451 951,50	451 951,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 340,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>179 702,95</b>	<b>0,00</b>	<b>556 233,50</b>	<b>556 233,50</b>	<b>556 233,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	117 807,43	0,00	121 491,16	121 491,16	121 491,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>122 807,43</b>	<b>0,00</b>	<b>121 491,16</b>	<b>121 491,16</b>	<b>121 491,16</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>302 510,38</b>	<b>0,00</b>	<b>677 724,66</b>	<b>677 724,66</b>	<b>677 724,66</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>302 510,38</b>	<b>0,00</b>	<b>757 724,66</b>	<b>757 724,66</b>	<b>757 724,66</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>757 724,66</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	5 400,53	0,00	25 709,00	25 709,00	25 709,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 400,53</b>	<b>0,00</b>	<b>25 709,00</b>	<b>25 709,00</b>	<b>25 709,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 353,27	0,00	19 256,22	19 256,22	19 256,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	226 754,77	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	280 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>523 108,04</b>	<b>0,00</b>	<b>179 256,22</b>	<b>179 256,22</b>	<b>179 256,22</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>528 508,57</b>	<b>0,00</b>	<b>204 965,22</b>	<b>204 965,22</b>	<b>204 965,22</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	756,58		756,56	756,56	756,56
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>756,58</b>		<b>380 756,56</b>	<b>380 756,56</b>	<b>380 756,56</b>

<b>TOTAL</b>	<b>529 265,15</b>	<b>0,00</b>	<b>585 721,78</b>	<b>585 721,78</b>	<b>585 721,78</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>172 002,88</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>757 724,66</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>
--

<b>300 756,56</b>
-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	547 782,03	0,00	530 795,41	530 795,41	530 795,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	458 482,58	0,00	442 913,97	442 913,97	442 913,97
014	Atténuations de produits	257 638,00	0,00	131 138,00	131 138,00	131 138,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	208 481,60	0,00	228 668,22	228 668,22	228 668,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 472 384,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>1 333 515,60</b>
66	Charges financières	52 812,73	0,00	44 249,35	44 249,35	44 249,35
67	Charges spécifiques (3)	1 600,00	0,00	1 705,00	1 705,00	1 705,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 400,00		300,00	300,00	300,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 528 196,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>1 379 769,95</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	756,58		756,56	756,56	756,56
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>756,58</b>		<b>300 756,56</b>	<b>300 756,56</b>	<b>300 756,56</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 528 953,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>1 680 526,51</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 680 526,51</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	42 419,77	0,00	241,51	241,51	241,51
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	77 506,52	0,00	119 160,35	119 160,35	119 160,35
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	94 000,00	0,00	97 141,00	97 141,00	97 141,00
731	Fiscalité locale	872 694,30	0,00	845 845,30	845 845,30	845 845,30
74	Dotations et participations (3)	45 810,16	0,00	57 139,74	57 139,74	57 139,74
75	Autres produits de gestion courante (3)	77 831,75	0,00	72 120,42	72 120,42	72 120,42
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>488 878,19</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 680 526,51</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>300 756,56</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	121 491,16	0,00	121 491,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	35 282,00	80 000,00	115 282,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	451 951,50	0,00	451 951,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	69 000,00	0,00	69 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>677 724,66</b>	<b>80 000,00</b>	<b>757 724,66</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>757 724,66</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	530 795,41		530 795,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	442 913,97		442 913,97
014	Atténuations de produits	131 138,00		131 138,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	228 668,22	0,00	228 668,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	44 249,35	0,00	44 249,35
67	Charges spécifiques (9)	1 705,00	0,00	1 705,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	300,00	756,56	1 056,56
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		300 000,00	300 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 379 769,95</b>	<b>300 756,56</b>	<b>1 680 526,51</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 680 526,51</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la Liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	19 256,22	0,00	19 256,22
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	25 709,00	0,00	25 709,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	80 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		756,56	756,56
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		300 000,00	300 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	155 000,00		155 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>204 965,22</b>	<b>380 756,56</b>	<b>585 721,78</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>172 002,88</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>757 724,66</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	241,51		241,51
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 160,35		119 160,35
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	97 141,00		97 141,00
731	Fiscalité locale	845 845,30		845 845,30
74	Dotations et participations (8)	57 139,74		57 139,74
75	Autres produits de gestion courante (8)	72 120,42	0,00	72 120,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 191 648,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 488 878,19
			=
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 680 526,51</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	302 510,38	0,00	0,00	757 724,66	757 724,66	0,00	757 724,66	III = I + II 757 724,66
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 640,00	0,00	0,00	35 282,00	35 282,00	0,00	35 282,00	35 282,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	163 722,95	0,00	0,00	451 951,50	451 951,50	0,00	451 951,50	451 951,50
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 340,00	0,00	0,00	69 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>179 702,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>556 233,50</b>	<b>556 233,50</b>	<b>0,00</b>	<b>556 233,50</b>	<b>556 233,50</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	117 807,43	0,00	0,00	121 491,16	121 491,16	0,00	121 491,16	121 491,16
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>122 807,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 491,16</b>	<b>121 491,16</b>	<b>0,00</b>	<b>121 491,16</b>	<b>121 491,16</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>302 510,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>677 724,66</b>	<b>677 724,66</b>	<b>0,00</b>	<b>677 724,66</b>	<b>677 724,66</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>		<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

757 724,66

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>		<b>A</b>

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>302 510,38</b>	<b>0,00</b>	<b>585 721,78</b>	<b>585 721,78</b>	<b>585 721,78</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	5 400,53	0,00	25 709,00	25 709,00	25 709,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 400,53</b>	<b>0,00</b>	<b>25 709,00</b>	<b>25 709,00</b>	<b>25 709,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 353,27	0,00	19 256,22	19 256,22	19 256,22	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	280 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>296 353,27</b>	<b>0,00</b>	<b>179 256,22</b>	<b>179 256,22</b>	<b>179 256,22</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>301 753,80</b>	<b>0,00</b>	<b>204 965,22</b>	<b>204 965,22</b>	<b>204 965,22</b>	
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	756,58		756,56	756,56	756,56	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>756,58</b>		<b>380 756,56</b>	<b>380 756,56</b>	<b>380 756,56</b>	

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>172 002,88</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>757 724,66</b>
---	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R) 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = R) 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>302 510,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>757 724,66</b>	<b>757 724,66</b>	<b>0,00</b>	<b>757 724,66</b>	<b>757 724,66</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	13 640,00	0,00	0,00	35 282,00	35 282,00	0,00	35 282,00	35 282,00
202	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	11 940,00	0,00		34 632,00	34 632,00	0,00	34 632,00	34 632,00
2051	700,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	163 722,95	0,00	0,00	451 951,50	451 951,50	0,00	451 951,50	451 951,50
2111	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2117	15 125,00	0,00		11 900,00	11 900,00	0,00	11 900,00	11 900,00
212	0,00	0,00		86 570,32	86 570,32	0,00	86 570,32	86 570,32
2131	0,00	0,00		121 588,67	121 588,67	0,00	121 588,67	121 588,67
2135	23 000,00	0,00		67 323,05	67 323,05	0,00	67 323,05	67 323,05
2152	14 694,00	0,00		140 662,20	140 662,20	0,00	140 662,20	140 662,20
21538	20 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	74 057,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	6 226,00	0,00		2 884,80	2 884,80	0,00	2 884,80	2 884,80
2183	2 270,00	0,00		1 363,98	1 363,98	0,00	1 363,98	1 363,98
2184	2 600,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2188	5 150,00	0,00		17 658,48	17 658,48	0,00	17 658,48	17 658,48
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	2 340,00	0,00	0,00	69 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00
231	2 340,00	0,00		69 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>179 702,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>556 233,50</b>	<b>556 233,50</b>	<b>0,00</b>	<b>556 233,50</b>	<b>556 233,50</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	117 807,43	0,00		121 491,16	121 491,16		121 491,16	121 491,16
1641 Emprunts en euros	116 807,43	0,00		116 491,16	116 491,16		116 491,16	116 491,16
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275 Dépôts et cautionnements versés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>122 807,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 491,16</b>	<b>121 491,16</b>	<b>0,00</b>	<b>121 491,16</b>	<b>121 491,16</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>302 510,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>677 724,66</b>	<b>677 724,66</b>	<b>0,00</b>	<b>677 724,66</b>	<b>677 724,66</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
203 Frais d'études, recherche, développement	0,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>		<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).
- (7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>302 510,38</b>	<b>0,00</b>	<b>585 721,78</b>	<b>585 721,78</b>	<b>585 721,78</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	5 400,53	0,00	25 709,00	25 709,00	25 709,00
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	4 400,53	0,00	15 709,00	15 709,00	15 709,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 400,53</b>	<b>0,00</b>	<b>25 709,00</b>	<b>25 709,00</b>	<b>25 709,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 353,27	0,00	19 256,22	19 256,22	19 256,22
10222 FCTVA	3 353,27	0,00	15 012,78	15 012,78	15 012,78
10226 Taxe d'aménagement	12 000,00	0,00	4 243,44	4 243,44	4 243,44
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	280 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>296 353,27</b>	<b>0,00</b>	<b>179 256,22</b>	<b>179 256,22</b>	<b>179 256,22</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>301 753,80</b>	<b>0,00</b>	<b>204 965,22</b>	<b>204 965,22</b>	<b>204 965,22</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	756,58		756,56	756,56	756,56
192 <i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2131 <i>Bâtiments publics</i>	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
281532 Réseaux d'assainissement	756,58		756,56	756,56	756,56
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
203 Frais d'études, recherche, développement	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>756,58</b>		<b>380 756,56</b>	<b>380 756,56</b>	<b>380 756,56</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 528 953,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>1 680 526,51</b>
011	Charges à caractère général (3)	547 782,03	0,00	0,00	530 795,41	530 795,41	0,00	530 795,41	530 795,41	530 795,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	458 482,58	0,00		442 913,97	442 913,97		442 913,97	442 913,97	442 913,97
014	Atténuations de produits	257 638,00	0,00		131 138,00	131 138,00		131 138,00	131 138,00	131 138,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	208 481,60	0,00	0,00	228 668,22	228 668,22	0,00	228 668,22	228 668,22	228 668,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 472 384,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>1 333 515,60</b>
66	Charges financières	52 812,73	0,00		44 249,35	44 249,35		44 249,35	44 249,35	44 249,35
67	Charges spécifiques (3)	1 600,00	0,00		1 705,00	1 705,00		1 705,00	1 705,00	1 705,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 400,00			300,00	300,00		300,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>55 812,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 254,35</b>	<b>46 254,35</b>		<b>46 254,35</b>	<b>46 254,35</b>	<b>46 254,35</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 528 196,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>1 379 769,95</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	756,58			756,56	756,56		756,56	756,56	756,56
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>756,58</b>			<b>300 756,56</b>	<b>300 756,56</b>		<b>300 756,56</b>	<b>300 756,56</b>	<b>300 756,56</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>										<b>1 680 526,51</b>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

III

B

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
013	Atténuations de charges (2)	42 419,77	0,00	241,51	241,51	241,51
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	77 506,52	0,00	119 160,35	119 160,35	119 160,35
73	Impôts et taxes (sauf 731)	94 000,00	0,00	97 141,00	97 141,00	97 141,00
731	Fiscalité locale	872 694,30	0,00	845 845,30	845 845,30	845 845,30
74	Dotations et participations (2)	45 810,16	0,00	57 139,74	57 139,74	57 139,74
75	Autres produits de gestion courante (2)	77 831,75	0,00	72 120,42	72 120,42	72 120,42
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

488 878,19

Total des recettes de fonctionnement cumulées

1 680 526,51

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 528 953,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 680 526,51</b>	<b>1 680 526,51</b>
011	Charges à caractère général (4)	547 782,03	0,00	0,00	530 795,41	530 795,41	0,00	530 795,41	530 795,41
6042	Achats de prestations de services	41 370,00	0,00		42 998,00	42 998,00	0,00	42 998,00	42 998,00
60623	Alimentation	350,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60624	Produits de traitement	300,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60628	Autres fournitures non stockées	180,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 380,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6064	Fournitures administratives	1 700,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		1 112,90	1 112,90	0,00	1 112,90	1 112,90
6068	Autres matières et fournitures	1 680,00	0,00		2 703,92	2 703,92	0,00	2 703,92	2 703,92
611	Contrats de prestations de services	6 840,00	0,00		9 760,00	9 760,00	0,00	9 760,00	9 760,00
612	Redevances de crédit-bail	4 169,18	0,00		5 870,64	5 870,64	0,00	5 870,64	5 870,64
613	Locations	41 961,00	0,00		22 383,84	22 383,84	0,00	22 383,84	22 383,84
61521	Entretien terrains	55 130,41	0,00		58 800,00	58 800,00	0,00	58 800,00	58 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	63 754,00	0,00		13 617,90	13 617,90	0,00	13 617,90	13 617,90
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	31 236,00	0,00		76 450,00	76 450,00	0,00	76 450,00	76 450,00
615232	Entretien, réparations réseaux	8 300,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		2 950,00	2 950,00	0,00	2 950,00	2 950,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	650,00	0,00		910,00	910,00	0,00	910,00	910,00
6156	Maintenance	8 081,00	0,00		31 959,99	31 959,99	0,00	31 959,99	31 959,99
6161	Multirisques	18 000,00	0,00		18 395,60	18 395,60	0,00	18 395,60	18 395,60
617	Etudes et recherches	13 400,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	4 541,70	0,00		2 766,54	2 766,54	0,00	2 766,54	2 766,54
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 038,10	0,00		12 292,00	12 292,00	0,00	12 292,00	12 292,00
623	Pub., publications, relations publiques	175 907,54	0,00		147 384,98	147 384,98	0,00	147 384,98	147 384,98

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
624	Transports biens, transports collectifs	2 280,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	7 150,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00		170,00	170,00	0,00	170,00	170,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 047,10	0,00		3 381,10	3 381,10	0,00	3 381,10	3 381,10
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6288	Autres services extérieurs	7 378,00	0,00		9 260,00	9 260,00	0,00	9 260,00	9 260,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	17 558,00	0,00		15 478,00	15 478,00	0,00	15 478,00	15 478,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	458 482,58	0,00		442 913,97	442 913,97		442 913,97	442 913,97
6218	Autre personnel extérieur	22 360,00	0,00		18 500,00	18 500,00		18 500,00	18 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	26 942,00	0,00		4 300,00	4 300,00		4 300,00	4 300,00
6411	Personnel titulaire	246 884,48	0,00		247 100,00	247 100,00		247 100,00	247 100,00
6413	Personnel non titulaire	27 408,00	0,00		27 520,00	27 520,00		27 520,00	27 520,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	132 746,10	0,00		143 043,97	143 043,97		143 043,97	143 043,97
6470	Autres charges sociales	2 142,00	0,00		2 450,00	2 450,00		2 450,00	2 450,00
014	Atténuations de produits	257 638,00	0,00		131 138,00	131 138,00		131 138,00	131 138,00
739178	Autres	130 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
739221	FNGIR	91 138,00	0,00		91 138,00	91 138,00		91 138,00	91 138,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	36 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	208 481,60	0,00	0,00	228 668,22	228 668,22	0,00	228 668,22	228 668,22
65188	Autres	593,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	57 468,00	0,00		54 800,00	54 800,00	0,00	54 800,00	54 800,00
65313	Cotisations de retraite	2 412,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65315	Formation	360,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6538	Autres organismes	1 750,00	0,00		3 420,30	3 420,30	0,00	3 420,30	3 420,30
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6553	Service d'incendie	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7 050,00	0,00		5 666,10	5 666,10	0,00	5 666,10	5 666,10

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65568	Autres contributions	59 864,00	0,00		62 400,00	62 400,00	0,00	62 400,00	62 400,00
6558	Autres contributions obligatoires	258,00	0,00		143,00	143,00	0,00	143,00	143,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		22 984,50	22 984,50	0,00	22 984,50	22 984,50
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	24 373,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	19 000,00	0,00		38 221,00	38 221,00	0,00	38 221,00	38 221,00
65811	Droits d"utilisa <sup>o</sup> - informatique nuage	12 741,00	0,00		14 016,71	14 016,71	0,00	14 016,71	14 016,71
65818	Autres	0,00	0,00		613,90	613,90	0,00	613,90	613,90
65888	Autres	7 261,65	0,00		8 852,71	8 852,71	0,00	8 852,71	8 852,71
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 472 384,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 333 515,60</b>	<b>1 333 515,60</b>
66	Charges financières	52 812,73	0,00		44 249,35	44 249,35		44 249,35	44 249,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 812,73	0,00		44 249,35	44 249,35		44 249,35	44 249,35
67	Charges spécifiques (4)	1 600,00	0,00		1 705,00	1 705,00		1 705,00	1 705,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 600,00	0,00		1 705,00	1 705,00		1 705,00	1 705,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 400,00			300,00	300,00		300,00	300,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 400,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>55 812,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 254,35</b>	<b>46 254,35</b>		<b>46 254,35</b>	<b>46 254,35</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 528 196,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 379 769,95</b>	<b>1 379 769,95</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	756,58			756,56	756,56		756,56	756,56
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	756,58			756,56	756,56		756,56	756,56

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00	I		0,00	II		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>756,58</b>			<b>300 756,56</b>	<b>300 756,56</b>		<b>300 756,56</b>	<b>300 756,56</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
013	Atténuations de charges (3)	42 419,77	0,00	241,51	241,51	241,51
6419	Remboursements rémunérations personnel	42 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	284,77	0,00	241,51	241,51	241,51
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	77 506,52	0,00	119 160,35	119 160,35	119 160,35
70311	Concessions cimetières (produit net)	267,00	0,00	267,00	267,00	267,00
7032	Stationnement et location voie publique	6 959,52	0,00	39 770,64	39 770,64	39 770,64
7062	Redevances services à caractère culturel	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	0,00	13 842,71	13 842,71	13 842,71
7088	Produits activités annexes (abonnements)	80,00	0,00	80,00	80,00	80,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	94 000,00	0,00	97 141,00	97 141,00	97 141,00
73211	Attribution de compensation	94 000,00	0,00	97 141,00	97 141,00	97 141,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	872 694,30	0,00	845 845,30	845 845,30	845 845,30
73111	Impôts directs locaux	775 000,00	0,00	805 000,00	805 000,00	805 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	16 849,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73154	Droits de place	845,30	0,00	845,30	845,30	845,30
73172	Taxe de séjour	80 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74	Dotations et participations (3)	45 810,16	0,00	57 139,74	57 139,74	57 139,74
74111	Dotation forfaitaire des communes	12 000,00	0,00	13 809,00	13 809,00	13 809,00
741121	DSR des communes	9 000,00	0,00	12 764,00	12 764,00	12 764,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00
744	FCTVA	7 579,16	0,00	7 008,74	7 008,74	7 008,74
74748	Participation autres communes	15 720,00	0,00	17 920,00	17 920,00	17 920,00
7478	Participation Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	1 488,00	1 488,00	1 488,00
7484	Dotation de recensement	1 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	77 831,75	0,00	72 120,42	72 120,42	72 120,42
752	Revenus des immeubles	76 200,00	0,00	69 958,92	69 958,92	69 958,92
75888	Autres	1 631,75	0,00	2 161,50	2 161,50	2 161,50
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 210 262,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>	<b>1 191 648,32</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalesées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'am- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 793 608,00										
1641 Emprunts en euros (total)					2 793 608,00										
1389816	Crédit Agricole	19/03/2018	2018-03-20	20/06/2018	437 000,00	F			1,954	1,954	EURO	T	X Autres	N	A-1
60265003903	Crédit Agricole	24/11/2010	2011-01-30	30/04/2011	250 000,00	F			3,450	3,450	EURO	A	C	N	A-1
608586	Crédit Agricole	27/05/2015	2015-05-27	12/09/2015	520 000,00	F			1,600	1,600	EURO	A	C	N	A-1
6219	Caisse des Dépôts et consignation	22/01/2014	2011-01-11	01/09/2015	575 508,00	F			2,500	2,500	EURO	A	C	N	A-1
62907	Caisse des Dépôts et consignation	15/03/2017	2017-04-11	01/01/2018	429 000,00	F			1,750	1,750	EURO	A	C	N	A-1
6515	Caisse des Dépôts et consignation	22/01/2014	2015-02-07	01/09/2015	118 100,00	F			2,000	2,000	EURO	A	C	N	A-1
876538	Crédit Agricole	29/06/2016	2016-10-14	14/02/2017	464 000,00	F			1,550	1,550	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>2 793 608,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>1 607 534,26</b>					<b>116 559,79</b>	<b>31 919,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 607 534,26					116 559,79	31 919,19	0,00	0,00	0,00
1389818	N	0,00	A-1	323 589,23	17,25	F		1,954	15 927,07	6 206,95	0,00	0,00	0,00
60265003903	N	0,00	A-1	110 405,79	10,00	F		3,450	10 498,02	3 748,02	0,00	0,00	0,00
608566	N	0,00	A-1	112 750,99	4,00	F		1,600	36 417,70	2 366,70	0,00	0,00	0,00
6219	N	0,00	A-1	417 243,30	29,00	F		2,500	14 387,70	8 344,87	0,00	0,00	0,00
62907	N	0,00	A-1	343 200,00	32,00	F		1,750	10 725,00	6 006,00	0,00	0,00	0,00
6515	N	0,00	A-1	53 145,00	9,00	F		2,000	5 905,00	1 062,90	0,00	0,00	0,00
878538	N	0,00	A-1	247 219,95	11,00	F		1,550	22 699,30	4 183,75	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Commune de Le Tremblay sur Mauldre (M57) - COMMUNE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 607 534,26</b>					<b>116 559,79</b>	<b>31 919,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

## B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indicos sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 607 534,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV -- ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>		<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	148 472,28
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>148 472,28</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 191 648,32</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>
	<b>12,46</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>		<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
					<b>0,00</b>
				<b>INVESTISSEMENT (total)</b>	
				<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>	
657361					73 205,50
65736211			CAISSE DES ECOLES		12 000,00
65748			CCAS DIVERSES ASSOCIATIONS	Association	22 984,50 38 221,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>		<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint Administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>5,00</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>	<b>5,00</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint Technique	C	3,00	1,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint Technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint d Animation	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00

**Commune de Le Tremblay sur Mauldre (M57) - COMMUNE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE - BP - 2026**

FILIERE POLICE (j)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>	<b>8,00</b>	<b>2,00</b>	<b>10,00</b>	<b>8,00</b>	<b>2,00</b>	<b>8,00</b>	<b>2,00</b>	<b>10,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>		<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meffir du contrat (coût général de la fonction publique - CGFP) :

332-20-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-20-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Remplacement temporaire d'un agent ou d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

326-352 : Modalités particulières lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1\_343-3 : Emplois particuliers : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

333-1\_333-10 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de cabinet.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	172 002,88	172 002,88
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	172 002,88	172 002,88

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	172 002,88	172 002,88
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	172 002,88	172 002,88

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	116 491,16	116 491,16
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	475 012,78	475 012,78
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	358 521,62	358 521,62

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classiques

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>116 491,16</b>	<b>116 491,16</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>116 491,16</b>	<b>116 491,16</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	116 491,16	116 491,16
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>475 012,78</b>	<b>III</b> <b>475 012,78</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>19 256,22</b>	<b>19 256,22</b>
10222	FCTVA	15 012,78	15 012,78
10226	Taxe d'aménagement (3)	4 243,44	4 243,44
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>455 756,56</b>	<b>455 756,56</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	756,56	756,56
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	155 000,00	155 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00	300 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.1</b>

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**  
**D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 07/04/2026


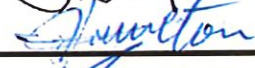
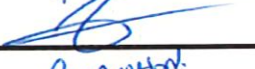





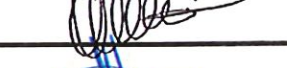





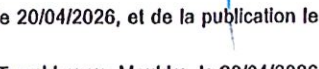
Présenté par Françoise CHANCEL, Maire (1),

A Le Tremblay-sur-Mauldre, le 15/04/2026

Délibéré par l'assemblée COMMUNE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE(2), réunie en session ordinaire

A Le Tremblay-sur-Mauldre, le 15/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante COMMUNE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE (2),(3).

001. CHANCEL Françoise	
002. JEAN-BAPTISTE Hélène	
003. GIORDANO Abigail	
004. MANCHON Corinne	
005. BOUCHER Jean-Pierre	
006. ROBIN Marie-Laure	
007. VOISIN Arnaud	
008. COSTARD Gilles	
009. CHARPENTIER Virginie	
010. CHARNAY Pierre-Antoine	
011. LEROUX Matthieu	
012. HOFFMANN Pauline	
013. CLOSET Jean	
014. ROLLAND Roland	
015. ANDRÉ Stéphanie	

Certifié exécutoire par Françoise CHANCEL, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/04/2026, et de la publication le 21/04/2026

A Le Tremblay-sur-Mauldre, le 20/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.